

# Procédure pour les anciens joueurs (ré-affiliation)

Vous allez recevoir un mail de la FFR de l'adresse « ne\_pas\_repondre@ffr.fr »

Vous vous connectés grâce au lien et à vos identifiants fournis sur ce mail. (ou alors cliquer sur « mot de passe oublié » et un nouveau mot de passe vous sera envoyé)



**ATTENTION :** lorsque vous saisissez vos identifiants et mot de passe, il ne doit pas y avoir d'espace libre (ne saisir que les caractères)

- **1ère étape :** vous renseignez vos informations personnelles (modification si besoin)

## ETAPE 1 : INFORMATIONS PERSONNELLES

- **3ème étape :** vous validez les conditions légales et d'assurances

## ETAPE 3 : VALIDER LES MENTIONS LÉGALES ET ASSURANCES

### Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.

Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

Cocher les cases

### Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

1/ des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.

2/ des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").

3/ de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

4/ que lesdites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes.

Cliquer sur le lien

### Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES \*

Cocher les conditions d'assurances  
Cocher l'option choisie  
Valider

**1.4 - Garantie de base - Accidents corporels**  
Accident Corporel : Toute action corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action sportive d'origine extérieure.  
Les indemnités régies au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ».  
Les indemnités sont évaluées selon le droit commun. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers tenus à l'indemnisation et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des préjudices assurés viennent en déduction de chacune des indemnités décrites ci-dessous.  
Vous êtes assuré lors d'un événement garanti en cas de : frais de soins, déficit fonctionnel permanent, décès.

**Nature et limites de votre garantie Accidents Corporels :**  
**Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation :** en complément, des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires et s'il y a lieu, des régimes complémentaires et dans la limite des frais réels :  
• **Assurés sociaux** : 150 % des tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.  
• **Non assurés sociaux** : 200 % des tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.  
• **Les frais de prothèse dentaire** : sont limités à 500 € par dent fracturée avec un maximum de 2.500 € par accident.  
• **Les frais de chambre individuelle** : sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.  
• **Les frais de transport en ambulance** : 35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.  
• **Les frais d'optique pour les arbitres** : sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes au cours d'un match.

	60	100	40	30	10
1	60	100	40	30	10
2	70	110	50	35	15
3	80	120	60	40	20

**2.2 Indemnités journalières (suite à une perte de salaire réelle)**  
Une franchise de 30 jours est applicable. La durée de la garantie est de 365 jours comptés à partir de la date du 1<sup>er</sup> arrêt de travail.

Option	Montant maximum journalier (€)	Prime T.T.C. (€)
1	40	350
2	80	600
3	160	850

**LES INSCRIPTIONS SONT RECUES AU CLUB**  
**CGA RUGBY**  
Courtier Gestionnaire : Centre de Gestion Administratif Rugby  
51 avenue Hoche 75405 PARIS CEDEX 08  
S.A au capital de 264.000 € - Siret Paris B 379 429 756  
N° ORIAS 07 022 402  
Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances.  
**FIDELIA ASSURANCE**  
Société anonyme au capital de 12.571.744 € entièrement libéré  
Entreprise régie par le Code des Assurances - R.C.S. Paris B 377 788 601  
Siret 377 788 601 00017 - NAF 6512Z  
27 quai Carnot 92012 SAINT-CLLOUD CEDEX  
**GMF ASSURANCES**  
Société anonyme au capital de 181.385.440 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
R.C.S. Paris B 368 972 960 - NAF 6512Z  
148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

O Option 1 - Je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes  
Option 2 - Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANULER VALIDER

- **4ème étape** : Télécharger le certificat médical, l'imprimer, et le faire remplir par le médecin (**en gardant l'original qu'il faudra donner au club**), dater et signer les conditions d'assurances.

Cliquer

HISTORIQUE DE MA DEMANDE

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT MÉDICAL

- **5ème étape** : télécharger tous les documents qui me sont demandés (**photo d'identité, photocopie de carte d'identité, et certificat médical**)
- **6ème étape** : Sauvegarder les informations saisies.

HISTORIQUE DE MA DEMANDE

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT MÉDICAL

TRANSMETTRE À LA FFR

Cliquer

Le club vérifie ensuite les informations et documents téléchargés, et transmet la demande à la FFR, puis imprime la licence.